

07 nov 2003 -16:00

Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 novembre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 novembre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a tout d'abord mis l'accent sur les actions qui doivent améliorer le fonctionnement de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) (communiqué 1). Un effort sera également fait pour le portail fédéral, qui doit élargir son offre d'information (communiqué 3). Le Premier Ministre a, par ailleurs, insisté sur la réduction de 25 à 18 des pays partenaires de la coopération au développement. Les moyens seront ainsi mieux concentrés surtout sur l'Afrique centrale (communiqué 6). D'autre part, Guy Verhofstadt s'est réjoui de la transposition en droit belge de la directive européenne sur l'accès de transporteurs de marchandises et de voyageurs par route et sur la reconnaissance mutuelle des diplômes (communiqué 26). Le Conseil des Ministres a aussi approuvé : - un projet d'arrêté royal précisant les modalités relatives à la composition et au fonctionnement de certains comités sectoriels institués au sein de la Commission de la protection de la vie privée (communiqué 2) ; - un projet de délibération budgétaire concernant la Coopération au développement (communiqué 5) ; - le lancement d'un marché public qui a pour objectif l'élaboration d'un plan de gestion des connaissances dans une entité fonctionnelle de l'administration fédérale (communiqué 9) ; - la passation de commandes pour l'achat de mobilier destiné au tribunal de première instance de Tongres (communiqué 11) ; - l'engagement de crédits pour des travaux d'électricité et de rafraîchissement des 1er et 2e étage de l'immeuble situé rue des Quatre-Bras 13 à Bruxelles (communiqué 12) ; - une liste d'engagements juridiques destinés à assurer la continuité du service public au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (communiqué 13) ; - l'engagement du dossier d'investissement relatif à la rénovation de l'aile Janlet de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (communiqué 14) ; - la conclusion d'un contrat, en procédure négociée, avec le fabricant et concepteur du système d'hélice à pas variable, Wärtsilä-Lips Defence SA, pour l'entretien de ce système sur les chasseurs de mines " Tripartite " (CMT) (communiqué 16) - la conclusion d'un contrat d'achat pour l'acquisition de radiobalises de détresse pour équipages d'aéronefs, du matériel connexe et de l'appui logistique et de services spécifiques (communiqué 17) ; - la passation d'un marché public, en procédure négociée sans publication, relatif à l'achat de licences supplémentaires pour l'application logistique Ilias dans le cadre de la généralisation de celle-ci au sein de la Défense (communiqué 18) ; - la désignation des administrations qui assureront l'unité de jurisprudence au sein du Service Public Fédéral Finances (communiqué 19) ; - la réalisation de l'ensemble des marchés publics informatiques devant concourir à la modernisation du SPF Finances (communiqué 20) ; - la prise en location de surfaces dans trois immeubles sis rue Brederode 9, rue Marie-Thérèse 1/3 et rue de Namur 72, pour la localisation des secrétariats, cellules de politique générale et cellules stratégiques du Gouvernement (communiqué 21) ; - la passation des marchés de travaux relatifs à la construction du bâtiment Egmont II et aux aménagements à réaliser dans le Palais d'Egmont pour les besoins du SPF Affaires étrangères (communiqué 22) ; - la prise en location du bâtiment sis avenue du Pont de Luttre, 74 à 1190 Bruxelles afin d'y regrouper les imprimeries du SPF Finances (communiqué 23) ; - la prise en location, pour les besoins du Conseil d'Etat, du 1er et du 2e étage du bâtiment sis rue de la Science 37 à Bruxelles (communiqué 24) ; - un projet d'arrêté royal relatif à la structure tarifaire générale et aux principes de base et procédures en matière de tarifs et de comptabilité des entreprises de transport de gaz naturel, actives sur le territoire belge (communiqué 25).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Banque-Carrefour des Entreprises

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat et de Mmes Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, et Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a pris acte de l'évolution du fonctionnement de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat et de Mmes Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, et Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a pris acte de l'évolution du fonctionnement de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Le Conseil a approuvé les actions prioritaires prévues pour les mois à venir. Parmi ces actions prioritaires, figurent :- la mise sur pied d'un système de monitoring ; - l'établissement d'une liste reprenant les problèmes juridiques les plus aigus se manifestant lors de la mise en ?uvre de la BCE ; - l'application d'un plan de tests professionnel sur l'architecture TIC (*) existante ; - la négociation d'un avenant au contrat avec Computer Associates ; - une analyse approfondie des problèmes de la banque de données " Attest ". Le gouvernement a prévu, pour l'année 2004, un budget supplémentaire de 4,5 millions d'euros (dont 500.000 euros pour la politique de communication) pour assurer le fonctionnement et le développement de la BCE. Ces ressources ne seront utilisées que sur proposition ou après avis du comité exécutif de la BCE, conformément aux priorités fixées par le comité stratégique. (*) Technologie de l'information et de la communication.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Commission de la protection de la vie privée

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a approuvé en deuxième lecture (*) après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal précisant les modalités relatives à la composition et au fonctionnement de certains comités sectoriels institués au sein de la Commission de la protection de la vie privée.

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a approuvé en deuxième lecture (*) après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal précisant les modalités relatives à la composition et au fonctionnement de certains comités sectoriels institués au sein de la Commission de la protection de la vie privée.

Le projet donne forme à trois comités sectoriels :- le comité sectoriel de l'administration fédérale qui, en principe, statuera sur les demandes d'autorisation de la communication électronique de données à caractère personnel par un service public fédéral ou une institution publique ressortissant de l'administration fédérale, autre qu'une institution de la sécurité sociale ;- le comité sectoriel de la Banque-Carrefour des Entreprises, qui est notamment chargé d'octroyer des autorisations d'accès à certaines données de la Banque-Carrefour des Entreprises ;- le comité sectoriel du Registre national qui est, entre autres, chargé de la procédure d'autorisation relative à l'accès aux données du registre national et à l'utilisation du numéro de registre national. Chaque comité sectoriel est composé de six membres : trois membres permanents, dont le président désigné par la Commission de la protection de la vie privée (CPVP), et trois membres externes désignés par la Chambre des Représentants. (*) accord de principe le 9 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Portail fédéral

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un marché (*) avec la firme Digital Age Design pour l'assistance lors de l'analyse et de l'élaboration de l'évolution ultérieure du portail fédéral statique.

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un marché (*) avec la firme Digital Age Design pour l'assistance lors de l'analyse et de l'élaboration de l'évolution ultérieure du portail fédéral statique.

Le site portail du gouvernement fédéral doit, en effet, élargir son offre d'informations. Le marché permettra également d'élargir les fonctionnalités du système.(*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Libération budgétaire - Coopération au développement

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de délibération budgétaire.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet de délibération budgétaire.

Ce projet permet la libération :- d'un montant de 3 millions d'euros en vue du paiement d'une partie des engagements belges relatifs à la reconstruction et à la réhabilitation de l'Irak. La Belgique financera des projets et actions concrets, qui bénéficient directement à la population irakienne. Ils seront exécutés par des organisations spécialisées des Nations Unies ;- d'un montant de 16,4 millions d'euros en vue du paiement de la dernière tranche de la contribution 2003 au Fonds européen de Développement. Les crédits seront rendus disponibles par des adaptations au sein du budget 2003 de la Coopération au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Réduction du nombre des pays partenaires de la Coopération au Développement

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant la Coopération internationale belge.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) concernant la Coopération internationale belge.

Comme le prévoit l'accord de gouvernement, le nombre de pays de concentration de la Coopération au Développement a été ramené de 25 à 18. La sélection des 18 pays partenaires a été effectuée sur la base des points de départ suivants : * la liste de 25 pays partenaires ; * la priorité absolue accordée par l'accord de gouvernement à l'Afrique centrale, et plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, qui figurent au nombre des pays les plus pauvres au monde à la suite du génocide et de la guerre ; * le taux de pauvreté des pays concernés (sur la base du Human Development Index) ; * la volonté d'assurer une présence sur chaque continent où notre coopération au développement est active à l'heure actuelle ; * la volonté de parvenir à une limitation du nombre de pays et une concentration des moyens disponibles. La sélection des pays partenaires prioritaires repose sur les critères tels que définis par la loi du 25 mai 1999 sur la Coopération internationale belge ainsi que sur une évaluation de notre coopération avec les 25 pays partenaires actuels, sur les 5 dernières années. Cette évaluation a été réalisée par les services de la Direction générale Coopération au Développement. Lors de cette évaluation, une attention particulière a été prêtée aux paramètres suivants : * l'importance de notre coopération avec les pays concernés ; * notre quote-part dans l'aide bilatérale totale au pays concerné, tous donateurs confondus ; * l'expérience relative à l'identification, la formulation et l'exécution des projets ; * l'impact et la visibilité de la coopération belge ; * la qualité du portefeuille des projets de développement ; * la qualité du dialogue avec le pays concerné et * la qualité de la coordination avec les autres bailleurs de fonds. Sur la base de ces critères et de l'évaluation telle que décrite ci-dessus, la liste suivante de pays partenaires a été retenue : 1. République Démocratique du Congo 2. Rwanda 3. Burundi 4. Ouganda 5. Tanzanie 6. Afrique du Sud 7. Mozambique 8. Palestine 9. Maroc 10. Algérie 11. Bénin 12. Niger 13. Sénégal 14. Mali 15. Vietnam 16. Pérou 17. Equateur 18. Bolivie La nouvelle liste diffère donc en 7 points de l'ancienne liste des 25 pays partenaires. Un terme sera donc mis à la coopération avec le Bangladesh, l'Ethiopie, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Cambodge, le Laos et le South African Development Council (SADC), tout en respectant les engagements pris jusqu'à présent avec les pays concernés. Le fait que les sept pays concernés ne soient plus retenus en tant que pays partenaires de la coopération bilatérale directe, n'exclut pas pour autant leur prise en considération, le cas échéant, pour d'autres canaux d'aide, tels que l'aide d'urgence, les initiatives de prévention des conflits, la coopération multilatérale ou les initiatives de coopération indirecte. La nouvelle liste de pays partenaires a fait l'objet d'une concertation avec le Premier Ministre et les Vice-Premiers Ministres dont le Ministre en charge de la politique étrangère. Le projet a été transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) modifiant l'arrêté royal du 26 juin 2000 portant exécution de l'article 6, § 1er, de la loi du 25 mai 1999.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Gestion des connaissances

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement d'un marché public (*) qui a pour objectif l'élaboration d'un plan de gestion des connaissances dans une entité fonctionnelle de l'administration fédérale. Il a également pour but la fourniture d'instruments méthodologiques d'élaboration de plans de gestion des connaissances, réutilisables dans d'autres contextes.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement d'un marché public (*) qui a pour objectif l'élaboration d'un plan de gestion des connaissances dans une entité fonctionnelle de l'administration fédérale. Il a également pour but la fourniture d'instruments méthodologiques d'élaboration de plans de gestion des connaissances, réutilisables dans d'autres contextes.

Une équipe d'experts en gestion des connaissances est chargée de soutenir la conduite du projet sur les plans stratégique et opérationnel. Il s'agit de mener un projet pilote et de mettre ensuite à la disposition de l'ensemble des services publics fédéraux la méthodologie et les instruments qui auront été utilisés et validés à cette occasion. (*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget, dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Tribunal de 1re instance de Tongres

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a autorisé la passation de commandes (*) pour l'achat de mobilier destiné au tribunal de première instance de Tongres.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a autorisé la passation de commandes (*) pour l'achat de mobilier destiné au tribunal de première instance de Tongres.

L'achat de ce mobilier découle du déménagement des services du Tribunal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

SPF Justice

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé l'engagement de crédits (*) pour des travaux d'électricité et de rafraîchissement des 1er et 2e étage de l'immeuble situé rue des Quatre-Bras 13 à Bruxelles.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé l'engagement de crédits (*) pour des travaux d'électricité et de rafraîchissement des 1er et 2e étage de l'immeuble situé rue des Quatre-Bras 13 à Bruxelles.

Cet immeuble est notamment occupé par les Services du Parquet et les Juges d'instruction.(*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 novembre 2003](#)

Engagements juridiques au SPF Affaires étrangères

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé une liste d'engagements juridiques (*) destinés à assurer la continuité du service public au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé une liste d'engagements juridiques (*) destinés à assurer la continuité du service public au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

(*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Institut royal des Sciences naturelles

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé l'engagement du dossier d'investissement (*) relatif à la rénovation de l'aile Janlet de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé l'engagement du dossier d'investissement (*) relatif à la rénovation de l'aile Janlet de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

L'entrepreneur désigné est la S.A. Polytherm. (*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une directive du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Chasseurs de mines " Tripartite "

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat, en procédure négociée, avec le fabricant et concepteur du système d'hélice à pas variable, Wärtsilä-Lips Defence SA, pour l'entretien de ce système sur les chasseurs de mines " Tripartite " (CMT).

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat, en procédure négociée, avec le fabricant et concepteur du système d'hélice à pas variable, Wärtsilä-Lips Defence SA, pour l'entretien de ce système sur les chasseurs de mines " Tripartite " (CMT).

Le système d'arbre d'hélice à pas variable fait partie du système de propulsion et est indispensable à la navigation. Il est soumis à des entretiens préventifs et fait régulièrement l'objet d'interventions correctives.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Radiobalises de détresse

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat d'achat pour l'acquisition de radiobalises de détresse pour équipages d'aéronefs, du matériel connexe et de l'appui logistique et de services spécifiques.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat d'achat pour l'acquisition de radiobalises de détresse pour équipages d'aéronefs, du matériel connexe et de l'appui logistique et de services spécifiques.

Ce matériel permet de localiser le personnel atterri en zone ennemie après le crash d'un aéronef pour augmenter les chances de survie et de sauvetage. L'achat est conclu par la procédure négociée via le " Belgian Military Supply Office " (BMSO) à Washington.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Licences Ilias

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un marché public, en procédure négociée sans publication, relatif à l'achat de licences supplémentaires pour l'application logistique Ilias dans le cadre de la généralisation de celle-ci au sein de la Défense.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation d'un marché public, en procédure négociée sans publication, relatif à l'achat de licences supplémentaires pour l'application logistique Ilias dans le cadre de la généralisation de celle-ci au sein de la Défense.

Ce marché public est confié à la firme IBM Business Consulting Services, auteur exclusif du logiciel et qui est déjà en charge de l'entretien. Il est composé d'une tranche fixe en 2004 et d'une tranche conditionnelle en 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Unité de jurisprudence au SPF Finances

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a désigné les administrations qui assureront l'unité de jurisprudence au sein du Service Public Fédéral Finances (*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a désigné les administrations qui assureront l'unité de jurisprudence au sein du Service Public Fédéral Finances (*).

Les administrations " Impôts et Recouvrement ", " Documentation patrimoniale " et " Trésorerie ", les trois piliers du SPF Finances, sont désignées comme étant chacune une administration assurant l'unité de jurisprudence.(*) conformément à l'arrêté royal du 16 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Plan Coperfin

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la réalisation de l'ensemble des marchés publics informatiques devant concourir à la modernisation du SPF Finances.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la réalisation de l'ensemble des marchés publics informatiques devant concourir à la modernisation du SPF Finances.

Ces marchés concernent :- l'infrastructure dont la mise en place court, le plus souvent, sur plusieurs années ;- les nouveaux systèmes informatiques, en ayant recours dans un premier temps à des firmes externes, dont la mission consiste à effectuer une étude préalable et à proposer les solutions techniques adéquates.(*) dans le cadre du Plan quinquennal ICT de réalisation Coperfin - année 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Secrétariats et cellules stratégiques

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la prise en location de surfaces dans trois immeubles sis rue Brederode 9, rue Marie-Thérèse 1/3 et rue de Namur 72, pour la localisation des secrétariats, cellules de politique générale et cellules stratégiques du Gouvernement.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la prise en location de surfaces dans trois immeubles sis rue Brederode 9, rue Marie-Thérèse 1/3 et rue de Namur 72, pour la localisation des secrétariats, cellules de politique générale et cellules stratégiques du Gouvernement.

Les dépenses qui concernent le loyer, le précompte immobilier, les taxes et le remboursement du financement des coûts d'installation sont à charge du budget (*) de la Régie des Bâtiments.(*) article 537.01

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Egmont II

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à procéder à la passation des marchés de travaux relatifs à la construction du bâtiment Egmont II et aux aménagements à réaliser dans le Palais d'Egmont pour les besoins du SPF Affaires étrangères.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à procéder à la passation des marchés de travaux relatifs à la construction du bâtiment Egmont II et aux aménagements à réaliser dans le Palais d'Egmont pour les besoins du SPF Affaires étrangères.

Un contrat sera conclu avec un organisme financier pour le financement en 20 ans d'un montant maximum de 67 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Imprimeries du SPF Finances

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments de prendre en location le bâtiment sis avenue du Pont de Luttre, 74 à 1190 Bruxelles afin d'y regrouper les imprimeries du SPF Finances.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments de prendre en location le bâtiment sis avenue du Pont de Luttre, 74 à 1190 Bruxelles afin d'y regrouper les imprimeries du SPF Finances.

Les dépenses relatives au loyer, au précompte immobilier et aux impositions sont imputées au budget de la Régie des Bâtiments (*).(*) à l'article 537.01.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Conseil d'Etat

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à prendre en location, pour les besoins du Conseil d'Etat, du 1er et du 2e étage du bâtiment sis rue de la Science 37 à Bruxelles.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à prendre en location, pour les besoins du Conseil d'Etat, du 1er et du 2e étage du bâtiment sis rue de la Science 37 à Bruxelles.

Les besoins en locaux supplémentaires, du fait de l'extension des activités du Conseil d'Etat, seront donc ainsi rencontrés à court terme. Les dépenses afférentes en matière de loyer, précompte immobilier et taxes sont imputées au budget (*) de la Régie des Bâtiments.(*) à l'article 537.01

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Transport de gaz

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la structure tarifaire générale et aux principes de base et procédures en matière de tarifs et de comptabilité des entreprises de transport de gaz naturel, actives sur le territoire belge. Et ceci, pour leurs nouvelles infrastructures de transport reconnues comme d'intérêt national ou européen et nécessaires pour permettre le développement à long terme de celles-ci.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la structure tarifaire générale et aux principes de base et procédures en matière de tarifs et de comptabilité des entreprises de transport de gaz naturel, actives sur le territoire belge. Et ceci, pour leurs nouvelles infrastructures de transport reconnues comme d'intérêt national ou européen et nécessaires pour permettre le développement à long terme de celles-ci.

Le projet prévoit des dérogations aux tarifs annuels de raccordement et d'utilisation du réseau de transport. Ces dérogations sont relatives à l'extension du terminal GNL (gaz naturel liquéfié) de la S.A. Fluxys LNG à Zeebrugge. Le Conseil a ensuite autorisé la Ministre de l'Energie à adresser une lettre à la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), insistant sur l'approbation des tarifs maximaux à long terme pour l'utilisation des installations du terminal GNL après la mise en service de l'usage industriel des investissements d'extension et ceci au plus tard avant fin novembre. Le projet est transmis au Conseil d'Etat pour avis dans les cinq jours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 nov 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 novembre 2003](#)

Transporteurs de personnes par route

Sur proposition de M. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (*) fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur de personnes par route.

Sur proposition de M. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal (*) fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur de personnes par route.

Ce projet transpose en droit belge la directive européenne (**) concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux (***). Le Ministre de la Mobilité est chargé de s'enquérir auprès de ses collègues régionaux de l'opportunité de conclure un Accord de coopération relatif à l'application pratique de cet arrêté. (*) remplaçant l'arrêté royal du 5 septembre 1978. (**) directive 96/26/CE du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 1996. (***) voir communiqué n°72 du 4 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe